



# Règlement des courses

# Tétrail 25 MAI 2024

v3

Le **Tétrail d'Aubure 68150**, situé dans un rayon de 10 Km de Ribeauvillé, de Kaysersberg et de Sainte Marie aux Mines, est une organisation du Comité des Fêtes et du club de Tennis de Table d'Aubure. L'inscription au Tétrail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.



## Article 1: Lieu, épreuves, horaires

Nous préconisons le covoiturage, au départ de zones de stationnement ou des parkings de Fréland, de Ribeauvillé ou de Sainte Marie aux Mines par exemple.

Les départs et arrivées des parcours auront lieu sur l'aire de jeux du village:



EPREUVES	Mini Tétrail 500 m	Tétrail Kids 1 km	Tétrail 10 km	Grand Tétrail 20 km
Tarifs ( + 2€ après le 25 avril 2024 sauf Mini et Kids)	3 €	3 €	7 €	16 €
Limite d'âge	5-7 ans	8 -10 ans	avant 2008	avant 2006
Retrait des dossards	<b>Samedi 25 mai 2024 à partir de 13h</b>			
Briefing			14h50	16h50
Départ	<b>14h30</b>	<b>14h40</b>	<b>15h00</b>	<b>17h00</b>
Barrière horaire	-	-	-	19h00 au 2e passage (12 km)
Remise des prix			16h30	20h00



# Règlement des courses

**Tétrail**  
**25 MAI 2024**

v2



## Article 2: Inscriptions

Toutes les courses sont ouvertes aux non licenciés et licenciés FFA, selon les catégories et tarifs énumérés dans l'Article 1.

La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 23 mai 2024**, jusqu'à 23h59, uniquement par le site <https://www.sporikrono.fr/event/tetrail-daubure/> selon les conditions imposées du site.

Les inscriptions pourront être clôturées avant cette date si les quotas suivants sont atteints:

Tétrail 10 km : 300 athlètes

Grand Tétrail 20 km: 300 athlètes

En cas de désistement de l'athlète, les frais d'inscription restent acquis à l'organisation. Il n'y aura pas d'inscription papier, ni d'inscription sur place.



## Article 3: Retrait des dossards

Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarginer la feuille de départ et signer la carte ponctuelle de la Fédération Sportive et Culturelle de France (son coût est compris dans le montant de l'inscription).

Les concurrents non licenciés devront présenter un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Le dossard sera muni d'une puce de chronométrage intégrée, et doit être visible par l'organisation sur l'avant de l'athlète.

L'utilisation de la ceinture porte-dossard ou de 4 épingles (**à la charge de l'athlète**) est autorisée. Toute modification ou perte du dossard, le torse nu entraîneront la disqualification de l'athlète à l'épreuve.



## Article 4: Engagement

Le fait de remettre un engagement implique, pour chaque concurrent, l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, le responsable principal et le médecin de la course.



## Article 5: Parcours et ravitaillements

Les circuits empruntent essentiellement des chemins et des sentiers balisés. Des cailloux, rochers, racines sont présents sur tous les tracés, chaque athlète appréciera la difficulté du tracé et adaptera son allure.

Des ravitaillements seront mis à disposition sur les parcours et à l'arrivée:

**Tétrail 10 km** : ravitaillement final liquide et solide

**Grand Tétrail 20 km**: 1x liquide sur le parcours et ravitaillement final liquide et solide

Les coureurs sont obligés de suivre les instructions des signaleurs aux carrefours dangereux, ils doivent respecter le parcours et ne pas couper au risque de se perdre. L'assistance extérieure est interdite.



## Article 6 : Environnement

Il va de soi que tout un chacun aura à coeur d'apprécier l'hospitalité de la forêt. Puisqu'elle nous accueille, respectons-la. Partageons les chemins et sentiers empruntés avec d'éventuels randonneurs pour votre et leur sécurité. L'abandon de déchets en dehors des zones de propreté matérialisées sera sanctionné par une disqualification de l'athlète. Toute non-observance de ce bien vivre ensemble pourra être remontée auprès du directeur de course et du responsable principal par les différents signaleurs.



## Règlement des courses

**Tétrail**  
**25 MAI 2024**

v2

### Article 7 : Modification/annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances l'exigent. En cas d'annulation pour des raisons de force majeure ( conditions climatiques, état d'urgence, etc.) les droits d'inscriptions seront remboursés hors frais de gestion.

### Article 8 : Remise des prix

La présence des primés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des prix. En cas d'absence, les prix seront acquis à l'organisation.

Des prix sont attribués:

- à tous les enfants,
- aux 3 premiers:
  - Hommes
  - Femmes

de chaque course.

### Article 9 : Assurance/responsabilité

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la « Carte ponctuelle » de la Fédération Sportive et Culturelle de France ( assurance responsabilité civile organisateur )

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve dû au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs. L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

### Article 10 : Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre du Tétrail d'Aubure par toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. Les éventuels commentaires ou légendes ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.